



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Fort-de-France, le 29 mars 2018

Communiqué de presse

Prix des carburants pour le mois d'avril 2018

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En mars 2018, ces évolutions ont été caractérisées par :

- une hausse du cours moyen du pétrole brut Brent (+ 0,32 %) qui passe à 64,94 dollars/baril,
- une hausse des cotations de l'essence (+0,84 %).
- une baisse des cotations du gazole (-2,13%)
- une baisse des cours du butane (- 3,17 %),
- une baisse de la parité euro/dollar (-0,35%).

Les prix maxima à compter du 1^{er} avril 2018 à zéro heure sont les suivants :

1°/ Pour les carburants routiers :

Supercarburant sans plomb : 1,40 €/l soit - 1 ct/l par rapport à mars 2018 (1,41€/l),

Gazole routier : 1,20 €/l soit un prix identique à celui du mois de mars 2018.

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 21,47 €, soit une baisse de 33 cts par rapport au mois de mars 2018.

Pour rappel, les évolutions récentes des prix des produits pétroliers sont les suivantes :

	1 mois (mars/avril)	3 mois (janvier-avril)	6 mois (octobre-avril)
Supercarburant sans-plomb	-0,71 %	0,00 %	0,00 %
Gazole routier	0,00 %	-0,83%	+4,35 %
Gaz	- 1,51 %	- 1,25 %	+ 5,34 %

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en mars 2018 est de 1,46 €/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,37 €/l pour le gazole routier.

Le Préfet

Franck ROBINE